

BIBLID: 0015–1807, 49 (2022), 1 (pp. 9–24)
UDC 81'255.2(4)''18/20''::82.0]:347.78

<https://doi.org/10.18485/fpregled.2022.49.1.1>

Yves Chevrel
Sorbonne Université
yves.chevrel35830@gmail.com

L'EUROPE EN TRADUCTIONS : PERSPECTIVES COMPARATISTES

Résumé : *La circulation de traductions de toutes sortes, de plus en plus intense en Europe au XIX^e siècle, poussa plusieurs pays à conclure des traités internationaux, qui aboutirent à la signature, en 1886, de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Les traductions constituent des enjeux cruciaux dans les débats préalables : ils sont analysés dans une première partie. Une deuxième partie discute quelques « Histoires des traductions » publiées entre 2004 et 2019 et examine l'usage qui est fait du concept « littéraire » : de nombreux exemples montrent en effet qu'il va bien au-delà des seules « Belles-Lettres » dans la perspective d'un possible héritage culturel commun. Une dernière partie suggère que l'examen d'une courte période des œuvres traduites en Europe (1885–1887, par exemple) pourrait fournir un nouvel instrument en vue d'une histoire vraiment comparatiste des traductions.*

Mots-clés : *Traduction, Histoire, Littérature, Littérature comparée.*

Abstract: *All kinds of translations were circulating in 19th century Europe in an ever more intensive way. This led some European countries to conclude international treaties, up to signing the Convention for the Protection of Literary and Artistic Works (Berne, 1886); during the pre-negotiations, translations were a crucial issue, which is examined in the first part of this essay. The second part deals with some “Histories of translation(s)” published between 2004 and 2019: examining the meaning of the word “literary” shows that it encompasses larger than “belletristic literature” in so far as a common cultural heritage is at stake. The third part suggests that the study of a very short period of translations in the whole of Europe (e.g. 1885–1887) may possibly provide a new type of a really comparative history of translations.*

Keywords: *Translation, History, Literature, Comparative Literature.*

Le 20^e Congrès de l'Association internationale de littérature comparée (AILC/ICLA), Paris juillet 2013, avait pour thème général : « Le Comparatisme comme approche critique/ Comparative Literature as a Critical Approach ». La finalité de ce Congrès était, selon la substantielle introduction d'Anne Tomiche, organisatrice du Congrès et éditrice des *Actes*, de fournir « des réflexions sur la base à donner à une critique comparatiste et à une critique littéraire authentique-

ment comparatiste »¹. Parmi les grands thèmes abordés à ce Congrès figure celui intitulé « Traduction et transferts/Translation and Transfers », auquel est consacré tout le tome IV des *Actes*².

Ce n'était pas la première fois qu'un Congrès de l'AILC/ICLA consacrait une partie de son programme aux « *translation studies* »³ ; celui de 2013 marque toutefois une nouvelle orientation dans les études comparatistes en faisant droit à un concept déjà utilisé par les historiens, celui de *transfert*. Ce terme, apparu au XIX^e siècle, dont la composition est analogue à celle de *traduction*, implique effectivement une *perspective historique* que les études de traductologie avaient eu tendance à négliger ou à sous-estimer. La notion de transfert donne un nouveau rôle aux lecteurs et aux spectateurs d'œuvres traduites, mais elle remet aussi en cause la définition même de littérature ; cette approche dépasse largement les frontières d'un « panthéon littéraire universel », d'une « *Weltliteratur* » qui figurerait dans un « *World Cultural and Natural Heritage* » comme celui promu par l'UNESCO : elle touche en fait à tous les écrits circulant dans monde entier (dans la mesure où des actes de censure ne les entravent pas...).

Des traductions ont été réalisées et ont circulé dans différentes parties du monde dès les premiers écrits que nous possédons. Pourtant, en Europe, ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'elles ont commencé à faire l'objet de traités entre États afin de réguler leur circulation, avant qu'une organisation réellement internationale soit mise sur pied en 1886 : la Convention de Berne, toujours en vigueur. Au point de départ des considérations qui vont suivre, il y aura donc d'abord un examen des débats difficiles qui ont permis aux négociateurs d'une douzaine de pays réunis à Berne de 1884 à 1886 d'aboutir une Convention internationale instaurant, entre autres, un contrôle des traductions. Il s'agira ensuite d'examiner quelques entreprises récentes qui proposent, pour l'Europe, des histoires des traductions dans des aires spatio-temporelles données, afin de dégager les problèmes soulevés par ce type d'historiographie. En dernier lieu sera posée la question d'une possible approche comparatiste spécifique de l'histoire des traductions en Europe.

¹ Anne Tomiche (organisatrice du Congrès), p. 18 de l'introduction aux Actes du Congrès, *Le Comparatisme comme approche critique*, Paris, Garnier, 2017 ; cette introduction se trouve au début de chacun des 6 volumes de cette publication (version anglaise pp. 29–30).

² *Le Comparatisme comme approche critique. IV. Traduction et transferts/Translation and Transfers* (dir. Anne Tomiche), Paris, Garnier, 2017, p. 626.

³ José Lambert, André Lefevre (ed.), *La traduction dans le développement des littératures*, Bern ; Berlin ; Paris [etc.] : P. Lang ; Leuven : Leuven university press, 1993 [Actes du symposium de l'Association internationale de littérature comparée, XI^{ème} Congrès international, Paris, 20–24 août 1985] ; et Hyun, Theresa, Lambert, José (ed.), *Translation and modernization*, dans : *The force of vision*, Tokyo, 1995 [Proceedings of the XIIIth Congress of the International Comparative Literature Association, 1991], vol. 4.

I. Les bases d'un statut international des traductions

La traduction a longtemps été appréhendée comme un processus essentiellement linguistique : passage d'un message, rédigé dans une langue, dans une autre langue. Cette opération, d'ailleurs identifiable au travers de termes comme *trans-lation*, *über-setzung* et autres, implique une mise en contact de deux personnes ou deux groupes qui, sans elle, ne pourraient se comprendre ; elle a suscité toute une série d'essais sur la théorie de la traduction, dont certaines peuvent aller jusqu'à mettre en cause la possibilité même de traduire. Il n'empêche que, chaque jour, des traductions sont réalisées. Quel est alors le statut du message traduit ? dans quelle mesure est-il devenu indépendant de l'original ? quelle est la part de responsabilité entre, d'une part, l'auteur du message initial, et d'autre part l'auteur de la traduction ? à qui le texte traduit revient-il, voire appartient-il ? La notion de *propriété intellectuelle* fait partie des problèmes qui se posent dans des sociétés où l'écriture permet de fixer les messages, sous quelque forme que ce soit.

Cette notion donne toujours lieu, au XXI^e siècle, à débats et controverses ; elle n'avait été vraiment prise en considération, en Europe du moins, qu'à partir du XVIII^e siècle, au fur et à mesure que le commerce des livres connaissait un grand essor ; la multiplication de traductions que ni l'auteur, ni la maison d'édition n'avaient autorisées, entraînait des préjudices financiers, ce qui a eu pour conséquences d'amener de nombreux États à conclure entre eux des traités concernant ce type de commerce ; mais ce n'est qu'en 1886 qu'une initiative européenne a abouti à la Convention de Berne, qui instaure une « Union pour la protection des droits des auteurs sur leurs œuvres littéraires et artistiques » : un de ses principaux résultats a été la mise en place de dispositions régissant les *droits de traduction*.

Les défis que devaient affronter les négociateurs dans les rencontres préparatoires, tenues à partir de 1883, étaient considérables : la diversité des législations nationales en matière de traduction (quand elles existaient) semblait en effet un obstacle difficile à surmonter. La 1^{ère} conférence préparatoire tenue à Berne (septembre 1884) ne réunit d'ailleurs qu'une douzaine d'États, en large majorité européens. Lors de la séance de clôture (septembre 1886) le Conseiller fédéral suisse Numa Droz, organisateur des rencontres, tient à rappeler qu'en 1885

plus le moment de conclure approchait, plus grandissaient les difficultés d'une entente générale. Les pays les plus avancés en matière de protection des œuvres littéraires et artistiques désiraient naturellement une codification internationale qui répondit le plus possible à leur idéal. D'autres déclaraient ne pouvoir les suivre aussi loin dans une première étape. Chaque pays tenait, du reste, à certaines particularités de sa législation intérieure et répugnait à sacrifier une trop grande part de son autonomie.⁴

⁴ *Archives diplomatiques : recueil de diplomatie et d'histoire* (dir. Louis Renault), 2^e série, 20^e année, T. XX (82), 1886, p. 158.

Plus précisément, c'est le cas de la traduction qui est le cas qui a suscité le plus de difficultés.

La Convention de 1886 est, à l'origine, une protection des *droits des auteurs* : ce dernier terme – qui n'est pas défini plus précisément (l'expression *propriété intellectuelle* n'est pas mentionnée) – est au centre des débats ; en revanche il n'est guère question des *traducteurs*, encore moins de leurs éventuels droits.

Trois grands problèmes ont polarisé les débats à ce sujet dans la session du 8–19 septembre 1884. Le premier, central, est celui du *statut juridique* de la traduction. Les délégués se trouvaient en effet devant plusieurs positions très tranchées. Les organisateurs suisses avaient proposé le texte suivant : « Les auteurs [...] jouiront [...] du droit exclusif de traduction pendant toute la durée de leur droit sur leurs œuvres originales ». René Lavollée (1842–1927), consul général de France, appuie cette rédaction et rappelle avec insistance le point de vue constant du gouvernement français :

Le droit de traduction ne peut et ne doit être considéré que comme un démembrement du droit de reproduction ou comme une forme spéciale du droit de reproduction proprement dit. Bien plus, dans les rapports internationaux, c'est presque toujours la traduction qui est le mode normal de reproduction⁵

Il en déduit que le droit de traduction doit avoir la même durée que celle qui protège l'original. Il s'oppose en cela aux négociateurs allemands et à ceux de l'union Suède-Norvège, partisans d'une durée limitée. Le délégué suédois, le diplomate Alfred Lagerheim (1843–1924), attire l'attention sur la situation particulière des pays scandinaves, « dont la population est peu nombreuse, mais avide de s'instruire, et elle a besoin de s'appropriier les productions littéraires des grandes nations » ; il souligne ainsi le déséquilibre qui existe entre les pays consommateurs et les pays producteurs et avance de plus un argument dont l'avenir montrera que les cas de ce genre sont réels :

Il faut aussi avoir égard à la possibilité que la traduction autorisée soit mauvaise. En ce cas, le public a un droit de n'être pas à jamais privé de tout moyen de prendre connaissance de l'œuvre originale dans la forme qui répond le mieux à la pensée de l'auteur, et l'honneur de l'auteur même ne pourrait que gagner à la liberté de traduction donnée après un certain laps de temps.⁶

En définitive, un texte de compromis proposé par le délégué allemand est accepté : il limite à dix ans la durée de la protection d'une œuvre traduite, à condition d'avoir été publiée dans un délai de trois ans après l'original.

⁵ *Ibid.*, 2^e série, T. XIII, 1885 (75), p. 58.

⁶ *Ibid.*, pp. 59–60.

Le deuxième problème touche à une notion encore très floue à cette date, celle de l'*adaptation*. Le Conseil fédéral suisse avait proposé : « L'adaptation sera considérée comme contrefaçon et poursuivie de la même manière ». Les débats, animés essentiellement par les délégués français et suédois, tournent autour de la définition de la notion elle-même ; la délégation française souhaite une définition visant explicitement les adaptations dramatiques d'œuvres romanesques ou romanesques d'œuvres dramatiques, mais elle n'obtient pas gain de cause et la rédaction finale classe finalement (Article 10) parmi les « reproductions illicites » les « appropriations indirectes non autorisées »

lorsqu'elles ne sont que la reproduction d'un [...] ouvrage, dans la même forme ou sous une autre forme, avec des changements, additions ou retranchements, non essentiels, sans présenter d'ailleurs le caractère d'une nouvelle œuvre originale. [...] Il est bien entendu que, dans l'application du présent article, les Tribunaux des différents pays de l'Union tiendront compte, s'il y a lieu, des réserves de leurs lois respectives.

La réserve finale témoigne de la difficulté de définir clairement ce qu'est une adaptation.⁷

Enfin, des divergences avaient surgi, en 1884, à propos d'un troisième problème, celui des *droits de citation et d'emprunt*, à la suite d'une proposition de la délégation allemande, désireuse de faire reconnaître la licéité d'emprunts à caractère scientifique ou pour des raisons pédagogiques. Dans la discussion qui suit, les négociateurs français R. Lavollée et Louis Ulbach estiment qu'une telle disposition serait dangereuse. Le débat rebondit avec une autre proposition de la délégation allemande : permettre la reproduction, en original ou en traduction, d'articles extraits de journaux ou de recueils périodiques, à l'exclusion des romans-feuilletons et des articles de science ou d'art. L'exception des « articles de science » donne lieu à une longue intervention du dr. Janvier, représentant Haïti, qui proteste contre cette exclusion, mais sans convaincre : le maintien de cette clause est voté par huit voix contre une – la sienne.⁸

Ces négociations, souvent âpres, mettent en évidence un fait : les traductions, objets qui circulent et passent des frontières, sont assujetties aux règles du commerce international, avec leurs impacts financiers, mais elles sont aussi porteuses de valeurs culturelles qui ne sont pas directement monnayables. Les réactions des négociateurs scandinaves sont celles de pays de petite taille, désireux d'importer de telles valeurs, tandis que la position des négociateurs français est celle de représentants d'un pays qui, à l'époque, s'estime porteur de ces valeurs : pour eux, il importe de protéger au mieux les intérêts de leurs compatriotes. Inversement, les propositions des négociateurs allemands sur les droits de citation

⁷ *Ibid.*, 2^e série, T. XXIV, 1887 (86), 1887, p. 244.

⁸ *Ibid.*, 2^e série, T. XIII, 1885 (75), pp. 61–68.

et d'emprunt témoignent d'un souci de promouvoir ce qu'on pourrait appeler un « développement culturel » à l'échelle de l'humanité.

Bien qu'elle n'ait été ratifiée, en 1887, que par huit États : sept européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suisse) et la Tunisie, auxquels ne s'ajoutent encore, jusqu'en 1914, que sept autres : six européens (Danemark, Luxembourg, Monaco, Norvège, Portugal, Suède) et le Japon, la Convention de Berne est la concrétisation d'une réglementation internationale – qui évoluera au fil des années – des échanges intellectuels de toute nature qui caractérisent la fin du XIX^e siècle. On remarque évidemment que les premiers États européens signataires appartiennent tous à l'Europe de l'Ouest : ni les empires centraux et orientaux (Autriche-Hongrie, Russie, Empire ottoman), ni les nations devenues récemment des États indépendants (Grèce, Roumanie, Serbie, ...) n'en font partie. Toutefois, la Convention amorce un mouvement qui aboutira, après l'établissement d'un nouvel ordre géopolitique européen à partir de 1919, à de nouvelles adhésions, en particulier d'États créés ou recréés avec parfois de nouvelles étendues territoriales (l'Autriche, la Grèce, la Pologne adhèrent en 1920, la Bulgarie en 1921, la Hongrie en 1922, l'Irlande et la Roumanie en 1927, la Finlande en 1928, la Yougoslavie en 1930). À ce titre, elle marque un tournant décisif dans l'histoire des traductions, tout en mettant en évidence le rôle d'entraînement de la partie occidentale de l'Europe. Révisée à plusieurs reprises, elle est actuellement signée par 191 États.

II. Comment définir le domaine des œuvres littéraires ?

On a vu que le texte de la Convention de 1886 ne définit ni la *propriété intellectuelle*, ni le *droit d'auteur* (il protège « *les droits des auteurs* »). L'article 4 précise en revanche ce que qu'englobe l'expression « œuvres littéraires et artistiques » : « les livres, brochures ou tous autres écrits ; [...] toute production quelconque du domaine littéraire, scientifique ou artistique, qui pourrait être publiée par n'importe quel mode d'impression ou de reproduction » (dans cette citation, la partie entre crochets signale une quinzaine de types d'écrits). La rédaction actuelle (Acte de Paris, 1971) déplace, en le remodelant, ce texte dans l'article 2, qui commence ainsi : « Les termes 'œuvres littéraires et artistiques' comprennent toutes les productions du domaine littéraire, scientifique et artistique, quel qu'en soit le mode ou la forme d'expression », avant d'énumérer une trentaine de ces modes ou formes d'expression.

Les rédacteurs de 1886 n'ont donc pas été démentis, au contraire, par ceux du XX^e siècle, en incluant les ouvrages scientifiques dans les œuvres « littéraires ». Cette ouverture du terme littéraire aux productions scientifiques n'est pas arbitraire ; elle renvoie à une longue persistance d'une conception de la littérature qui ne se limite pas aux belles-lettres. Au XIX^e siècle elle est à mettre en relation avec la position de Matthew Arnold ; dans un passage, devenu célèbre, de sa Préface à *Culture and Anarchy* (1869), il fonde la culture sur la connaissance

de « the best which has been thought and said in the world »⁹, et, en 1883, lors d'une conférence faite ultérieurement aux États-Unis, il a l'occasion de préciser ce qu'il entend par littérature :

Literature is a large word; it may mean everything written with letters or printed in a book. Euclid's Elements and Newton's Principia are thus literature. All knowledge that reaches us through books is literature.

Certes, cette déclaration est à replacer dans son contexte, celui d'un plaidoyer pour les études classiques, et Arnold tient une position qu'on peut qualifier de conservatrice, mais il est sur la même ligne que celle que les participants des conférences de Berne suivent les années suivantes : celle d'un homme attentif aux moyens par lesquels les connaissances acquises dans tel ou tel pays peuvent être transmises dans un autre. Certes également, tout en prônant un humanisme large, Arnold ne se préoccupe pas spécialement des traductions (il ne prononce jamais le terme *translation*), mais il s'appuie sur une vision large de la transmission continue des acquis de l'humanité.

Ce faisant, il s'inscrit dans tout un courant, très actif au xix^e siècle, qui s'efforce de rassembler ces acquis dans une perspective internationale. Louis-Aimé Martin (1782–1847), universitaire et journaliste français, avait échafaudé le *Plan d'une bibliothèque universelle* (1837), dont il explique et détaille la structure avant d'établir un catalogue analytique de 77 pages, dans lequel prédominent, dans huit grandes catégories, des ouvrages écrits majoritairement en français, mais où figurent aussi des ouvrages allemands ou anglais, parfois italiens ou arabes. En 1851 Auguste Comte rédige la première version d'une « Bibliothèque positiviste », qu'il révisé dans l'Appendice de son *Système de politique positive ou Traité de sociologie instituant la religion de l'humanité* (tome IV, 1854), et en 1886 le naturaliste anglais John Lubbock dresse une liste des 100 meilleurs livres dans une conférence faite à Londres au *Working Men's College*, qui suscite des débats dans la *Pall Mall Gazette* et la *Contemporary Review*. Ces listes contiennent des références à des auteurs de tous pays et de tous les domaines, mais il n'y est fait qu'exceptionnellement mention du problème de leur accessibilité en traduction.

Il faut en effet attendre le xx^e siècle, et une initiative de la Société des Nations, pour que soit établi, à partir de juillet 1932, un *Index translationum* qui recueille les traductions publiées dans les différents États de la planète. Cet instrument bibliographique, quelque incomplet et imparfait qu'il puisse être, est un outil de base pour repérer les traductions et leur circulation. Un peu plus tard, vers la fin du xx^e siècle, des travaux historiques font leur apparition. Il suffit ici de rappeler le rôle d'Henri Van Hoof, auteur en 1991 d'une *Histoire de la traduction en Occident*. Puis Harald Kittel coordonne la vaste entreprise trilingue *Übersetzung [...] Translation [...] Traduction*, trois volumes publiés de 2004 à 2011 qui dressent

⁹ p. viii d'éd. de l'édition dite populaire de 1889.

un large panorama des domaines de la traductologie. En 2019 les éditeurs d'une *Histoire de la traduction littéraire en Europe médiane* peuvent toutefois écrire :

Le rôle de la traduction comme ferment d'une culture et d'une identité européennes communes a été fort peu étudié jusqu'à présent. Il n'existe [...] pratiquement aucune histoire aréale, qui étudierait l'évolution des pratiques traductives et le rôle culturel de la traduction sur une aire large¹⁰.

La notion d'*histoire aréale de la traduction* avait d'ailleurs été antérieurement traitée par l'un des éditeurs, A. Chalvin, dans un article de présentation du futur ouvrage¹¹ ; à la date de parution de cet article (2011), les histoires de la traduction étaient encore relativement peu nombreuses, mais plusieurs entreprises étaient en cours, aujourd'hui en partie achevées, qui permettent de prendre une vue d'ensemble des problèmes historiographiques posés par de telles histoires.

On dispose en effet des ouvrages suivants, parus entre 2004 et 2019 :

- Francisco Lafarga & Luis Pegenaute (dir.), *Historia de la traducción en España*, Salamanca, Ambos mundos, 1 vol., 2004 [= HTE]
- Peter France & Stuart Gillespie (dir.), *The Oxford History of Literary Translation in English*, 4 vol. (5 prévus), 2006–2010, Oxford University Press [= OHLTE]
- Yves Chevrel & Jean-Yves Masson (dir.), *Histoire des traductions en langue française*, Lagrasse, Verdier, 4 vol., 2012–2019 [= HTLF]
- Katarína, Bednárová, *Dejiny umeleckého prekladu na Slovensku*, Bratislava, Vega, vol. 1, 2013 (5 vol. prévus) [= DUPS]
- Jörn Albrecht & Iris Plack, *Europäische Übersetzungsgeschichte*, Tübingen, Narr, 2018 [= EÜG]
- Antoine Chalvin, et al. (dir.), *Histoire de la traduction littéraire en Europe médiane. Des origines à 1989*, Presses Universitaires de Rennes, 2019 [= HTLEM]

La lecture des titres des six entreprises retenues, permet de les répartir en deux groupes, selon que le terme « littéraire » est présent (OHLTE, DUPS, HTLEM) ou non (HTE, HTLF, EÜG). Mais à consulter le contenu des ouvrages, il apparaît que ce partage doit être nuancé : la présence du terme « littéraire » n'exclut pas l'appel à d'autres domaines ; son absence ne signifie pas que la littérature n'est pas le principal, voir l'exclusif domaine traité. La seule HTLF intègre expressément « tous les domaines de la vie de l'esprit », soit, outre la littérature, « les

¹⁰ Antoine Chalvin et al., (éd.), *Histoire de la traduction littéraire en Europe médiane des origines à 1989*, Presses universitaires de Rennes, 2019, 7.

¹¹ Antoine Chalvin, « Comment écrire une histoire aréale de la traduction ? », dans : A. Chalvin et al. (dir.), *Between Cultures and Texts. Itineraries in Translation History [...]*, P. Lang, Francfort/M., 2011, pp. 77–86.

sciences, les ouvrages religieux, le droit, la philosophie, l'histoire »¹². En fait, c'est la définition du « littéraire » qui fait problème.

L'évolution, dans les différentes langues européennes, des termes correspondant à *littérature*, *littéraire* montre que, dans l'ensemble, ces termes ont été entendus dans une acception de plus en plus restreinte, jusqu'à désigner une catégorie d'œuvres caractérisées par le concept introduit par Roman Jakobson au début du xx^e siècle « *literaturnost* » : ce qui fait d'une œuvre donnée une œuvre littéraire. Ce concept qui valorise une approche formaliste a été utilisé largement de façon rétroactive dans l'histoire de la traduction et a renforcé la rigueur de la sélection des œuvres traduites, réduites à un panthéon de chefs-d'œuvre. Ainsi dans le volume EÜG le chapitre le plus développé est de loin le chapitre 9 : « *Die Übersetzungsgeschichte ausgewählter Werke der Weltliteratur* » et, dans tous les tomes d'HTLF, les chapitres consacrés aux œuvres littéraires constituent une part importante de chaque volume, entre un tiers et un quart.

OHLTE pose d'ailleurs le problème du terme *literary*. L'avant-propos commun à tous les volumes actuellement parus précise en effet :

we use the word "literary" in the old broad sense which it has still not completely lost, to encompass something like the full range of non-technical work which has made up the reading of the literate public.

De fait, il est tenu compte, dans chacun des quatre volumes parus, des variations d'emploi du terme en fonction de l'époque traitée. Le tome I (jusqu'en 1550) comprend des parties qui portent sur les traductions scientifiques et médicales et le tome II (période 1550–1660) évoque le champ culturel plus large de l'époque, incluant l'histoire, la politique, les écrits philosophiques et moraux. Les xvii^e et xviii^e siècles posent davantage de problèmes : dans le tome III (période 1660–1790) *literary* est employé « in a flexible pragmatic [...] generous way, rather than its denotation being fixed by an overriding set of theoretical premises ». Dans le tome IV (période 1790–1900) il est précisé :

The word "literary" is taken in a broad sense, to include for instance devotional writing, political pamphlets, or popular science, but excluding technical, or strictly utilitarian translation such as manuals, medical textbooks, grammars or catechisms¹³.

Ces nuances successives sont évidemment marquées de pragmatisme, mais elles témoignent aussi de la difficulté de tenir une position nette.

Les éditeurs d'OHLTE n'ont par ailleurs pas besoin de se justifier pour traiter des traductions de la Bible, qui fait partie de la littérature anglaise. Les autres entreprises incluent aussi, avec plus ou moins de développements, de telles

¹² HTLF XIX (1^{er} tome paru), Avant-propos, p. 9.

¹³ OHLTE, T. IV, p. 136.

traductions : dans EÜG le chapitre 6 a pour titre « Bibelübersetzung in Europa » ; les éditeurs d'HTLEM justifie la cohérence de leur « aire traductionnelle » en signalant qu'en Europe médiane « toutes les langues écrites qui devaient devenir les langues nationales des États actuels se sont développées grâce à la traduction de textes religieux, au premier rang desquels la Bible »¹⁴, ce qui est confirmé par le volume DUPS, seul paru à ce jour d'une série prévue en cinq volumes : il est tout entier consacré à la période « od sakráneho k profánenno »¹⁵. Ces exemples montrent que les traductions littéraires, au sens restreint du terme, sont loin d'avoir seules contribué à la formation des littératures et des cultures des pays européens. Tous les responsables des ouvrages cités ici en conviennent, comme ceux d'EÜG qui notent : « Neben der sog. "schönen Literatur" sollen auch religiöse, philosophische und fachliche Texte in das Blick genommen werden »¹⁶, sans toutefois explorer vraiment cette piste, ceux de HTE se contentant d'évoquer quelques « *eventuales alusiones a traducciones de textos no literarios* »¹⁷.

Il reste que les textes littéraires constituent un domaine privilégié des histoires des traductions. C'est dont témoigne HTLF, précisément l'entreprise qui se déclare fondée sur une très large ouverture à « tous les domaines de la vie de l'esprit ». Dans le tome consacré au XIX^e siècle, qui traite les années 1815–1914, on relève la présence d'environ 45 langues comme sources de traductions en français. Dans les 15 chapitres du volume, ce sont les chapitres « prose » (34 langues), « poésie » (30 langues), « théâtre » (26 langues), « littérature de jeunesse » (23 langues) qui présentent le plus de langues sources ; en revanche « religions » ne regroupe que 16 langues, « sciences » 13, « histoire » 11, « philosophie » 5. De façon semblable, dans le tome XX^e siècle (années 1914–2000, 30 chapitres), on dénombre 36 langues dans « poésie », 33 dans « prose », 27 dans « théâtre », 23 dans « littérature de jeunesse », tandis que « philosophie » en compte 16, « histoire », « religions » 15, « sciences et techniques » 12. Ces nombres reposent sur des enquêtes qui ne sont pas exhaustives et ne fournissent que des données approximatives, mais elles montrent que les traductions strictement « littéraires » forment l'éventail le plus large des langues traduites.

Ce privilège des belles-lettres rappelle qu'elles constituent un moyen exceptionnel de connaître d'autres cultures : les faire passer dans une autre langue est considéré, à juste titre, comme l'exercice le plus délicat qu'un traducteur puisse se proposer. Elles ne sont toutefois qu'une partie des traductions susceptibles de contribuer aux infléchissements d'ordre culturel apportés dans d'autres domaines. Des études littéraires comparatistes peuvent-elles offrir de nouvelles approches ?

¹⁴ HTLEM, p. 7

¹⁵ Sous-titre du volume.

¹⁶ EÜG, p. 15.

¹⁷ HTE, p. 16.

III. La littérature comparée et les chemins européens des traductions

Les ouvrages évoqués précédemment mettent en évidence le rôle des œuvres traduites dans les composantes d'une culture qui s'étend sur l'ensemble de l'aire européenne. Ils incitent à poser des questions comme : que représente, pour l'Europe, la notion de « littérature traduite » ?

Les traductions constituent une part importante des échanges internationaux de biens culturels ; utilisées comme instrument de mesure, elles deviennent un enjeu important des relations interculturelles. En effet, comme le souligne la sociologue Gisèle Sapiro :

Les échanges interculturels sont [...] des échanges inégaux. La centralité d'une langue sur le marché mondial de la traduction peut se mesurer à partir des flux de traductions : les langues dont on traduit le plus de titres peuvent être considérées comme « centrales » ; celles dont peu de titres sont traduits, « périphériques ». Le schème centre-périphérie permet d'identifier des semi-périphéries et des centralités régionales. La centralité, notion descriptive, tient à des facteurs politiques, économiques et culturels, qu'il faut différencier dans l'explication de ce type de phénomène.¹⁸

Le vocabulaire d'apparence spatiale (central/périphérique), qui est devenu d'usage courant pour mesurer la « valeur » de telle ou telle langue, est en fait de type métaphorique et mérite sans doute d'être questionné.

Le 22 février 2021 l'Université François-Rabelais (Tours) a organisé une Journée d'étude dont le thème était précisément « Langues centrales, langues périphériques » : cette journée a porté en grande partie sur l'historiographie des traductions. Elle m'a donné l'occasion d'exposer les bases d'un projet de recherche fondé sur une *étude synchronique* des traductions circulant en Europe pendant une courte période donnée.

Une telle entreprise viendrait en complément de celles évoquées dans la 2^e partie de cet article, qui toutes prennent en compte des durées étendues (plusieurs siècles) dans une aire géographique délimitée (celle de HTLEM, la plus large, regroupe 16 langues). Il s'agirait, à l'inverse, d'une durée brève et d'une extension géographique large, à la dimension d'un continent. En d'autres termes, le projet consiste à explorer l'Europe des traductions pendant un « chronotope », ce terme emprunté à Bakhtine étant entendu pour exprimer la prise en compte d'un ensemble constitué, solidairement, d'un espace et d'une durée ; cet ensemble (l'Europe, pendant quelques années) est à considérer comme une aire traductionnelle, autant en raison des traductions échangées entre pays européens que de celles venues d'autres parties du monde, en particulier d'Asie.

¹⁸ HTLF XX^e siècle, p. 56.

Un tel projet se heurte à des difficultés à la fois méthodologiques et pratiques ; elles sont exposées dans la communication que j'ai présentée à la Journée d'études signalée plus haut : « Les routes des traductions en Europe : le triennium 1885–1887 »¹⁹. Le choix de ces années n'est pas sans lien avec le travail mené par les participants de la Convention de Berne, mais il repose aussi sur des considérations historiques plus générales.

Dans l'histoire politique compliquée du continent européen au XIX^e siècle, le triennium 1885–1887 se caractérise par une relative stabilité. L'Empire allemand, proclamé en 1871 à Versailles au sortir de la guerre victorieuse de la Prusse sur la France, apparaît comme l'État susceptible de jouer un rôle d'arbitre, comme en témoigne le congrès de Berlin, qui rassemble 13 États ayant des territoires en Europe (y compris l'Empire ottoman), conclu par un traité intereuropéen le 26 février 1885 qui définit le partage colonial de l'Afrique. La double monarchie austro-hongroise, fondée par le compromis de 1867, rassemble un Empire composite, mais puissant, qui a occupé sans difficulté en 1878 la Bosnie-Herzégovine, alors partie de l'Empire ottoman. L'Empire de Russie, vainqueur de l'Empire ottoman à la même époque, contribue à rejeter celui-ci de plus en plus hors du territoire européen : après la Grèce en 1830, la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie sont devenues des États autonomes ou indépendants en 1878. Les années 1885–1887 ne sont toutefois pas exemptes d'incidents comme l'affrontement entre la Serbie et la Bulgarie à propos de la Roumélie. Surtout, des groupes linguistiques importants sont éparpillés entre plusieurs États, où ils se trouvent souvent soumis, suivant différentes modalités, à des interdictions ou à des pressions qui compliquent les publications en telle ou telle langue. Ainsi les populations de langue polonaise sont réparties entre l'Empire russe, la Prusse et l'Autriche, celles de langue ukrainienne sont majoritairement sous domination russe, alors que celles de Galicie dépendent de l'Autriche ; à côté du royaume de Roumanie, les Transylvains de langue roumaine sont sous souveraineté hongroise... Ni la Finlande (Grand-duché « russe »), ni les pays baltes n'ont leur propre souveraineté. Espaces linguistiques et espaces étatiques sont loin de coïncider dans les parties centrales et orientales de l'Europe : cette donnée figure parmi les plus importantes à prendre en compte dans le projet « triennium 1885–1887 ».

L'étude des « routes des traductions » pratiquées pendant ce triennium peut alors s'appuyer sur plusieurs concepts dont la valeur heuristique a été mise en évidence ces dernières décennies. Le premier est celui de *réseaux*, qui met en évidence des circuits qui sont autant de lignes bidirectionnelles constituant, le cas échéant, des points de rencontres, des nœuds qui marquent des centres ; ces réseaux concernent aussi bien les déplacements des hommes que la circulation des traductions. Les révolutions industrielles et techniques du XIX^e siècle facilitent les rencontres et la fin du siècle se caractérise notamment par le développement des

¹⁹ Je reprends ici les principaux éléments de cette communication, à paraître dans les *Actes* de cette journée aux Presses universitaires François Rabelais, Tours.

revues. La structuration de ces réseaux est souvent très complexe, car ils mettent en cause à la fois des institutions (journaux, entre autres) et des individus (par exemple : conférenciers). Les œuvres traduites sont des objets qui circulent sous des formes diverses, parfois liées les unes aux autres par la pratique de traductions elles-mêmes effectuées sur d'autres traductions réalisées dans des langues de plus grande diffusion que celle des originaux (traductions-relais). Elles dépendent encore longtemps d'accords bilatéraux (quand ils existent) passés entre États, surtout à partir de la seconde moitié du siècle, ainsi que des actes de censure, particulièrement dans le cas des œuvres dramatiques. Les réseaux de traductions sont une composante essentielle de la vie culturelle des pays européens à la fin du XIX^e siècle.

Un deuxième concept, celui de *transferts*, est étroitement lié au premier. Ce concept, beaucoup travaillé par les historiens, a déjà été mentionné plus haut dans sa liaison avec l'existence même des traductions. Le concept même de transfert culturel, très englobant, peut paraître vague ou flou, dans la mesure où il concerne beaucoup d'activités et de comportements humains, mais les œuvres traduites en sont une des composantes essentielles : elles offrent un point d'appui assez clairement identifiable, apte à servir de repère : une traduction, qu'on entende le terme comme l'opération elle-même ou comme son résultat, constitue une offre de partage, acceptée ou non par une culture à qui elle n'était pas d'emblée destinée (sauf peut-être dans le cas d'œuvres produites dans des langues de grande diffusion), mais qui peut ne pas être sans conséquence sur la culture de départ. Une œuvre traduite est en effet une occasion d'interaction avec une culture « nationale » appuyée sur des traditions souvent bien établies, et elle peut être amenée à transformer certains éléments de cette culture. Les éditeurs d'EÜG, par exemple, distinguent trois situations possibles²⁰ : 1) une œuvre déjà connue en traduction bénéficie d'une nouvelle traduction qui devient peu à peu canonique (Bible traduite par Luther, *King James Version*) ; 2) une œuvre déjà connue en traduction bénéficie d'une nouvelle traduction qui met en évidence de nouvelles interprétations qui exercent en retour une nouvelle appréciation de l'œuvre dans sa culture d'origine (*Don Quichotte* traduit à l'époque du romantisme allemand) ; 3) une œuvre jusqu'alors inconnue est découverte par une traduction qui élargit le domaine de la culture d'accueil et affaiblit la position d'œuvres jusqu'alors plus connues (introduction des romans russes en Allemagne et en France).

Ce phénomène d'interaction entre cultures, qui est au cœur même des transferts, est lui-même lié à un troisième concept, le couple *intraduction/extraduction* : pour chaque aire linguistique, le premier élément représente les *traductions importées* dans cette aire, le second les *traductions exportées* (celles réalisées dans d'autres langues). La confrontation entre importations et exportations permet alors de définir une aire où circulent des traductions, donc une *aire traductionnelle*

²⁰ Voir EÜG, p. 324.

large, pour laquelle l'Europe, à tel ou tel moment de son évolution, sert, dans le projet proposé, de champ d'exploration. Sur ce point particulier, ce projet vient compléter les histoires des traductions dont il a été question dans la 2^e Partie : ces ouvrages ne traitent en effet que les phénomènes d'intraduction.

Une dernière question doit être abordée qui, sans doute, soulève le plus de difficultés méthodologiques et pratiques : quels sont les domaines dans lesquels les œuvres traduites sont à prendre en compte ? On a vu que les débats qui ont abouti à la Convention de Berne traitaient des traductions sans se limiter aux seules traductions « littéraires » et que les histoires de traductions récemment réalisées avaient des positions différentes sur ce point. S'agissant d'une période courte – trois années – il devrait être possible de définir quelques grands domaines : histoire, philosophie, religion, sciences, littérature, voyages, qui sont autant de terrains propres à identifier les interactions qui alimentent des transferts de type culturel. On peut penser que les développements, toujours en cours, des outils numériques facilitent l'accès à de nombreux documents et à leur exploitation. Il est évident, par ailleurs, que seule une équipe internationale de chercheurs peut envisager de se lancer dans une telle entreprise.

Étudier les « routes des traductions en Europe » sur trois années du XIX^e siècle devrait permettre d'examiner, sur nouveaux frais, le schéma « centralité/périphérie » des langues européennes, en prenant en compte un large éventail des traductions réalisées pendant cette période. L'historien Michel Espagne écrit dans l'Introduction d'un ouvrage paru dans la collection « Transferts » : « Une des pires erreurs que pourrait commettre l'histoire culturelle de l'espace européen serait d'opposer un centre ou noyau à une périphérie. » Il précise, s'agissant plus précisément de la relation triangulaire « Pays du Nord, France, Allemagne » :

Les échanges entre les espaces culturels démographiquement les plus importants peuvent être facilités, voire parfois réalisés grâce à la médiation de représentants de traditions culturelles minoritaires. Ces cultures se trouvent en outre souvent en position d'arbitres lorsque, disposant d'un éventail de références littéraires ou esthétiques possibles, elles peuvent choisir entre des références anglaises, allemandes ou russes par exemple. Comme celle des pays européens les plus peuplés leur littérature ou leur philosophie construit en effet sa spécificité par un système d'emprunts. Ces emprunts n'excluent nullement que des productions intellectuelles d'une aire culturelle démographiquement minoritaire puissent brusquement avoir une fonction centrale.²¹

Cette mise en garde offre une ligne directrice à observer dans toute étude concernant l'Europe considérée comme une aire traductionnelle.

²¹ Michel Espagne, *Le Prisme du Nord, Pays du Nord, France, Allemagne, 1750–1920* (textes réunis par M. Espagne), Tusson, Du Lérot, p. 5.

Conclusion :

Une histoire des traductions en Europe : un défi pour les comparatistes ?

La formule d'Umberto Eco, tant de fois répétée, « la lingua dell'Europa è la traduzione », est, en soi, contestable : elle repose sur une conception essentialiste de *la traduction*. On peut lui opposer que *les traductions* sont toutes des œuvres dérivées, qui n'existent que comme intermédiaires dépendant de l'existence d'un original. On comprend bien toutefois qu'Eco veut souligner la diversité des langues d'Europe, dont chacune peut, en fait, reprendre tout ou partie d'un message exprimé dans une autre langue et l'admettre, ou non, dans ses propres repères ; c'est pourquoi il faut vraiment employer le pluriel : *les traductions* sont pour l'Europe à la fois une richesse et un défi. Chaque nouvelle traduction, dans quelque domaine que ce soit, sur quelque support que ce soit, est apte à remettre en cause un patrimoine étroitement national, parfois trop jalousement gardé, au risque de se scléroser

Les traductions sont aussi un défi pour les études littéraires. Celles-ci qui, dans beaucoup de pays, luttent actuellement pour leur survie, cherchent à trouver une sorte de refuge dans l'ensemble plus vaste que forment les sciences humaines et sociales. Les recherches historiques sur les traductions, diachroniques ou synchroniques, sont une occasion de rouvrir la question de la part du « littéraire » dans les études comparatistes, en ne limitant pas le littéraire à la seule littérature, c'est-à-dire à des tentatives visant à dresser un panthéon – national ou pseudo-mondial – de grandes œuvres désignées par un aréopage d'experts. Au niveau européen elles débouchent sur des interrogations touchant les éléments constituant – peut-être – une culture européenne.

La littérature comparée est une des disciplines aptes à répondre à ce défi, à condition, peut-être, de reprendre, en la précisant, l'ambition évoquée par Anne Tomiche, rappelée au début de cet article : promouvoir une « critique littéraire authentiquement comparatiste » ; il s'agirait alors de réfléchir à une « histoire des traductions authentiquement comparatiste ». Le cas de l'Europe pourrait être un laboratoire de ce type d'histoire, en procédant à des coupes synchroniques (de 3 à 5 années, par exemple) visant à définir, par des études tant quantitatives que qualitatives, les cheminements des idées et des formes qui, tout autant que les circulations des personnes, constituent des réseaux d'échanges et de confrontations.

LITTÉRATURE

Archives diplomatiques : recueil de diplomatie et d'histoire (dir. Louis Renault), 2^e série, 20^e année, t. XIII-XXIV, 1885–1887.

Chalvin, Antoine et al., (éd.), *Histoire de la traduction littéraire en Europe médiane des origines à 1989*, Presses universitaires de Rennes, 2019.

Chalvin, Antoine, « Comment écrire une histoire aréale de la traduction ? », dans: Chalvin, A. et al., (dir.), *Between Cultures and Texts. Itineraries in Translation History [...]*, P. Lang, Francfort/M, 2011, pp. 77–86.

Espagne, Michel, *Le Prisme du Nord, Pays du Nord, France, Allemagne, 1750–1920* (textes réunis par M. Espagne), Tusson, Du Lérôt.

Hyun, Theresa, Lambert, José (ed.), “Translation and modernization”, dans : *The force of vision*, Tokyo, 1995 [Proceedings of the XIIIth congress of the International Comparative Literature Association, 1991], vol. 4.

Lambert, José, Lefevere, André (ed.), *La traduction dans le développement des littératures*, Bern ; Berlin ; Paris [etc.], P. Lang, Leuven, Leuven university press, 1993 [Paris, 20–24 août 1985].

Tomiche, Anne, « Le comparatisme comme approche critique », in Tomiche, Anne (dir.), *Le Comparatisme comme approche critique / Comparative Literature as a Critical Approach*, Tome 2, Littérature, arts, sciences humaines et sociales / Literature, the Arts, and the Social Sciences, Paris, Garnier, 2017, pp. 7–19.

Ив Шеврел

ЕВРОПА У ПРЕВОДУ: КОМПАРАТИСТИЧКЕ ПЕРСПЕКТИВЕ (Резиме)

У целој „Историји превода“, проблеми везани за међународни статус права на превод имају фундаментални значај. У првом делу чланка анализирају се преговори, који су се водили од 1884. до 1886. године са циљем да се ратификује Бернска конвенција за заштиту књижевних и уметничких дела (1886). Расправе показују неуједначеност тачака гледишта преговарача у погледу статуса превода: с једне стране представници Немачке и уније Шведска–Норвешка, с друге представници Француске.

У другом делу испитује се како је схваћен израз „књижевна дела“, полазећи од ставова неких истакнутих личности попут Метјуа Арнолда и Огиста Конта и разматра се неколико новијих дела која су се појавила између 2004. и 2019. године, а која су посвећена историји превода у различитим европским језичким областима (Шпанија, средња Европа, подручја енглеског, француског, словачког језика): испоставља се да „књижевна“ дела, у уском значењу „ лепе књижевности“, представљају важну, али не и једину компоненту у стварању европске културне баштине које омогућавају преводи.

Ослањајући се на те констатације, у трећем делу се излажу нека размишљања о истраживањима које треба извршити о улози преведених дела у Европи: може ли се имати у виду један кратак период, на пример, три године, за изучавање „путева превода у Европи“? Трогодишњи период 1885–1887, током којег је питање превода било главна тема преговарача (европских у најширем смислу) у Берну, могао би представљати подручје синхронизационог истраживања мрежа и трансфера који су настали у том периоду; та перспектива омогућава нови приступ питању „централни језици, периферни језици“. То би могао бити почетак стварања једне европске историје превода, која би у правом смислу била компаратистичка.

Кључне речи: превод, историја, књижевност, упоредна књижевност.

Примљено 6. марта 2022, прихваћено за објављивање 8. јуна 2022. године.